



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

**DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE EN ÉDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL**

**Memento
Accompagner le développement des pratiques orchestrales à l'école et au
collège**

Texte de référence :

Circulaire sur le développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège (circulaire n° 2012-010 du 11-1-2012 - B.O. n° 3 du 19 janvier 2012)

« (...) il est reconnu que la pratique musicale est un facteur de réussite scolaire. À la fois espace de plaisir et de rigueur, elle contribue, au-delà du seul aspect artistique, à l'apprentissage de la maîtrise de soi mais aussi à l'entraînement de la mémoire et de l'attention. C'est tout particulièrement le cas des pratiques collectives car elles supposent une responsabilité et une maîtrise individuelles mises au service d'un travail de groupes et contribuent à la sérénité du climat au sein de l'école ou de l'établissement comme au dynamisme de la vie scolaire. (...) »

**1. Principes et objectifs pour mettre en place un projet de pratiques
orchestrales à l'école et au collège**

- ✓ La pratique orchestrale à l'École est un dispositif réunissant un groupe d'élèves d'une même classe ou de plusieurs, d'un même niveau ou inter-niveaux. Il repose sur la motivation des élèves et doit être proposé dans les établissements où les élèves n'ont pas un accès à une pratique artistique. Une attention sera apportée à ceux relevant de l'éducation prioritaire ;
- ✓ Le dispositif est inscrit dans le volet culturel du projet de l'école ou du collège. Il se déroule sur le temps scolaire. À l'école comme au collège, il est placé sous la responsabilité pédagogique des professeurs relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. Le dispositif d'orchestre doit rayonner dans et hors de l'école ou du collège et fédérer les équipes pédagogiques. Une école ou un collège peuvent partir d'une implantation durant le temps périscolaire pour parvenir à son inscription pérenne dans le temps scolaire ;
- ✓ Il est souhaitable que le dispositif s'organise sur un cursus de plusieurs années (cycle 3 et/ou cycle 4) de façon à permettre la construction progressive des compétences instrumentales visées. Il doit pouvoir accueillir des niveaux techniques différenciés (débutants ou non débutants). Les élèves qui participent à l'orchestre sont majoritairement non inscrits dans un établissement spécialisé d'enseignement de la

DOCUMENT DE TRAVAIL

musique et débutent dans « la classe orchestre » leur première expérience instrumentale ;

- ✓ Le dispositif est le fruit d'un partenariat local entre une école ou un établissement scolaire avec une structure d'enseignement artistique (conservatoire classé, école de musique) et une collectivité territoriale. Il s'appuie sur une convention qui précise les objectifs du projet, son organisation, la gestion du parc instrumental, le(s) lieu(x) et locaux, la démarche pédagogique associant les deux établissements et les modalités d'évaluation du dispositif. Les instruments sont mis gracieusement à disposition des élèves ;
- ✓ Les objectifs de travail co-construits entre les partenaires sont en lien étroits avec les objectifs et contenus de l'enseignement obligatoire d'éducation musicale quel que soit son cadre de développement. Ils contribuent à l'acquisition des compétences du socle de compétences de connaissances et de culture. Le dispositif s'ajoute et s'articule à l'enseignement de chant choral dès lors que celui-ci existe ;
- ✓ Le livret scolaire pourra valoriser la participation des élèves à l'orchestre.

2. Différents cadres d'accueil pour un projet de pratiques orchestrales à l'école et au collège

a) Un dispositif de classes à horaires aménagés à dominante instrumentale (C.H.A.M.)

Dans ce cadre, il convient de se rapprocher de l'I.E.N. de circonscription et du conseiller pédagogique d'éducation musicale pour le 1^{er} degré et de l'I.A.-I.P.R. d'éducation musicale et de chant choral pour le 2nd degré. La D.A.A.C sera également associée. L'ensemble de ces acteurs apportera une expertise et un accompagnement aux équipes.

Le conservatoire partenaire doit être classé par le Ministère de la culture. Les équipes pourront s'appuyer sur la liste des conservatoires de la région P.A.C.A. classés ci-jointe et sur les textes de référence des C.H.A.M. rappelés ci-dessous.

Musique – Danse – Théâtre

B.O. N°31 du 29 août 2002 : Classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020829/MENE0201869A.htm>

C.H.A. Musique

B.O. N°31 du 29 août 2002 : Classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020829/MENE0201870C.htm>

B.O. N°30 du 27 juillet 2006 : Programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales + 5 annexes

<http://www.education.gouv.fr/bo/BoAnnexes/2006/30/programme.pdf>

http://www.education.gouv.fr/bo/BoAnnexes/2006/30/annexes_programme.pdf

b) Un dispositif de pratique artistique musicale en partenariat dans le cadre du P.E.A.C.

Comme pour les C.H.A.M., il convient d'informer l'I.E.N. de circonscription et le conseiller pédagogique d'éducation musicale pour le 1^{er} degré et l'I.A.-I.P.R. d'éducation musicale et de chant choral pour le 2nd degré. La D.A.A.C sera également associée.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Les équipes se référeront aux principes évoqués *supra*, à la circulaire N° 2012-010 du 11-1-2012 (B.O. n° 3 du 19 janvier 2012) et feront remonter leur projet aux inspecteurs et à la D.A.AC. *via* le questionnaire joint en Annexe 2.

Il est conseillé que les élèves puissent *a minima* avoir deux heures de pratique instrumentale au-delà de l'enseignement d'éducation musicale obligatoire.

⇒ Dans les deux cas a et b, les équipes qui souhaitent développer un projet orchestral peuvent aussi se rapprocher des établissements ayant déjà une pratique orchestrale pour s'informer. (cf. liste des orchestres scolaires existants dans chaque réseau en Annexe 1)

3. Un contexte favorable à son entreprise est nécessaire à la réussite d'un orchestre scolaire

- ✓ Un partenariat solide fondé sur le respect des compétences et champs d'intervention de chacun et une implication forte de l'ensemble des partenaires : collectivité territoriale, conservatoire ou école de musique spécialisée, école ou collège ;
- ✓ L'élaboration d'un projet partagé à la fois éducatif, culturel et citoyen qui rayonne sur l'ensemble de la communauté éducative et adapté à l'âge des élèves ;
- ✓ Un financement nécessaire pour l'achat du pack instrumental et les aménagements spécifiques à l'école ou au collège ;
- ✓ Une structure d'enseignement artistique musical spécialisée de proximité, qui pose les jalons d'une pédagogie innovante et réfléchie ;
- ✓ Une école, un collège où l'équipe éducative s'investit fortement ;
- ✓ Des temps de concertation régulier entre les équipes des deux établissements partenaires.

4. Ressources

L'association ORCHESTRE À L'ÉCOLE

<http://eduscol.education.fr/cid60408/orchestre-a-l-ecole.html>

<http://www.orchestre-ecole.com/>

Depuis 2008, l'association Orchestre à l'école œuvre au développement des orchestres en milieu scolaire, qui viennent ainsi compléter et enrichir l'éducation artistique et culturelle des élèves.

Une subvention financière conséquente permet à l'association de déployer le dispositif et d'apporter aux équipes :

- ✓ des conseils et un accompagnement sur la mise en œuvre du dispositif ;
- ✓ une aide pour le financement du parc instrumental mis à la disposition des élèves ;
- ✓ l'organisation de manifestations : regroupement d'orchestre, parrainage d'orchestre ;
- ✓ des ressources pédagogiques, mise à disposition de méthodologies et de répertoires.

Listes des Conservatoires de la Région Sud P.A.C.A.

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/Ressources/Donnees-culturelles/Pole-creation-artistique>

DOCUMENT DE TRAVAIL

ANNEXE 1

PRATIQUES ORCHESTRALES CONNUES

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Réseau Giono

- ✓ Ecole Des Tilleuls, Manosque
- ✓ Collège Mont d'or C.H.A.M. instrumentale - Conservatoire des Alpes de Haute Provence CRD

Réseau la Bléone

- ✓ Ecole des Pigeonniers à Digne les Bains - Conservatoire des Alpes de Haute Provence CRD
- ✓ Collège Borrelly - réflexion en cours - Conservatoire des Alpes de Haute Provence

Réseau Ubaye Champsaur

- ✓ Collège André Honnorat Barcelonnette - École de musique de la vallée de l'Ubaye Barcelonnette

HAUTES ALPES

Réseau les écrins

- ✓ Ecole Pasteur + Ecole Cézanne Embrun

BOUCHES DU RHÔNE

Réseau le Garlaban

- ✓ Ecole Paul Eluard, Aubagne - Conservatoire de Musique, Danse, Art dramatique d'Aubagne CRC

Réseau Camargue

- ✓ Collège Ampère, Arles - Syndicat intercommunal des écoles de musique des Alpilles et de la Camargue, CRI

Réseau La côte bleue

- ✓ Collège Paul Eluard, Port de Bouc – Ecole de musique de Port de Bouc

Réseau Sainte-Victoire

- ✓ Ecole Marsily, Pertuis – Conservatoire de Pertuis
- ✓ Ecole Château Pitty Gardanne – Ecole de musique de Gardanne
- ✓ Collège Mignet Aix en Provence C.H.A.M. instrumentale - Conservatoire Darius Milhaud CRR, Aix en Provence
- ✓ Collège Pagnol, Pertuis - Conservatoire de Pertuis

Réseau Vieux Port

- ✓ Ecole Korsec, Marseille – Cité de la Musique de Marseille
- ✓ Collège Longchamp Marseille C.H.A.M. instrumentale - Conservatoire Pierre Barbizet CRR, Marseille
- ✓ Collège Alexandre Dumas, Marseille – Compagnie C Barré
- ✓ Collège Manet Marseille (en construction ?)
- ✓ Collège Anatole France Marseille (en construction ?)
- ✓ Collège Versailles, Marseille - Cité de la musique à Marseille

Réseau Marseille 13^e

- ✓ Ecole St Just, Marseille (abandonnée ?) - Compagnie C Barré

VAUCLUSE

Réseau Ventoux

- ✓ Ecole Jouve, Carpentras C.H.A.M. instrumentale - Conservatoire CRC de Carpentras
- ✓ Collège Daudet, Carpentras C.H.A.M. instrumentale - Conservatoire CRC de Carpentras

Réseau Haut Vaucluse

- ✓ Ecole Lapalud, Bollène - Pratique orchestre avec le conservatoire de Bollène
- ✓ Collège Paul Eluard, Bollène - Pratique orchestre avec le conservatoire de Bollène
- ✓ Collège Boudon, Bollène - Pratique orchestre avec le conservatoire de Bollène

Réseau le Luberon

- ✓ Apt : école St-Exupéry – Ecole de musique intercommunale du Pays d'Apt, CRI

Sensibilisation à la pratique instrumentale

- ✓ Cavailon : atelier « Orchestre à l'école » des écoles de R.E.P + - Conservatoire CRC de Cavailon

Réseau Avignon

- ✓ Collège Voltaire, Sorgues C.H.A.M. instrumentale- Ecole de musique municipale de Sorgues
- ✓ Collège Vernet, Avignon, C.H.A.M instrumentale - Conservatoire du Grand Avignon CRR

DOCUMENT DE TRAVAIL

ANNEXE 2

Fiche d'accompagnement pour la création d'un dispositif de pratique orchestrale au collège

(Proposition d'élaborer également un questionnaire pour les écoles)

Contexte de départ :

- Dénomination de l'établissement :
- Commune - Département :
- Réseau :
- Territoire de l'établissement : urbain - semi-urbain - rural
- Préciser si l'établissement est en zone d'éducation prioritaire :
- Chef d'établissement :
- Professeur d'éducation musicale et de chant choral concerné :
- Nombre d'élèves total dans l'établissement :
- Nombre de classes par niveau :
- Préciser les constats et l'analyse des besoins qui ont contribué à la mise en place de d'une pratique instrumentale collective en partenariat
- Existe-t-il un enseignement facultatif de chant choral ?
- Si oui, préciser le nombre d'élèves engagés

Partenariat avec une structure d'enseignement artistique :

- Dénomination du conservatoire ou de l'école de musique :
- Situation géographique du conservatoire ou l'école de musique par rapport au collège :
- Directeur :
- Nombre de professeurs du conservatoire ou de l'école de musique qui s'engageront dans le dispositif :

Présentation de l'orchestre et gestion du parc instrumental

- Nombre total d'élèves concernés par la pratique orchestrale :
- Niveau(x) de classe :
- Les élèves de l'orchestre seront-ils regroupés dans une même classe ou répartis dans plusieurs ?
(Si les élèves ne sont pas sur un même niveau, merci de préciser la ventilation par niveau)
- Type d'orchestre envisagé :
- Spécifier les pupitres et le nombre d'instruments :
- Comment l'achat du pack instrumental est-il financé ?
- Est-ce que les élèves de l'orchestre pourront apporter leur instrument chez eux ?
- Comment l'entretien et la réparation des instruments sont-ils envisagés ?
- Des élèves de l'orchestre sont-ils également inscrits au conservatoire ou à l'école de musique ? (si oui merci de préciser combien)

Organisation et fonctionnement de l'orchestre

- Nombre d'heures de pratique musicale envisagée au-delà de l'enseignement obligatoire d'éducation musicale :
- Où se dérouleront les cours de pratique instrumentale ? (au collège ? /au conservatoire ou à l'école de musique / à la fois au collège et au conservatoire ou à l'école de musique)
- À quel moment de la journée les cours auront-ils lieu ?
- Modalités et critères retenus pour l'inscription des élèves à l'orchestre ?

Projet pédagogique co-élaboré

- Projet pédagogique musical envisagé pour l'année scolaire 20XX-20XX
- Objectifs visés :
- Préciser le rôle et la contribution de chaque professeur des deux établissements partenaires dans le projet
- Est-ce que d'autres professeurs du collège sont impliqués le projet ?
- Temps de concertation prévus :
- Modalités retenues pour l'évaluation du projet et le suivi des élèves :

DOCUMENT DE TRAVAIL
ANNEXE 3 : les Interlocuteurs

I.A.-I.P.R. référent 2 ND degré	
Sandrine Petrali I.A.-I.P.R. éducation musicale et chant choral	sandrine.petrali@ac-aix-marseille.fr
D.A.A.C	
Marie Delouze D.A.A.C.	daac@ac-aix-marseille.fr
Isabelle Tourtet Responsable du domaine musique à la D.A.A.C.	isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr
I.E.N. Arts et culture 1 ^{er} degré	
Alpes de Haute Provence ✓ Ariane Meyer	ariane.meyer@ac-aix-marseille.fr
Hautes Alpes ✓ Véronique Brun	veronique.brun@ac-aix-marseille.fr
Bouches du Rhône ✓ Olivier Hoffalt	olivier.hoffalt@ac-aix-marseille.fr
Vaucluse ✓ Lionel Ferrier	lionel.ferrier@ac-aix-marseille.fr
Conseillers éducation artistique et culturelle D.A.S.E.N.	
Alpes de Haute Provence ✓ Anna Trotet	anna.trotet@ac-aix-marseille.fr
Hautes Alpes ✓ Daniel Gilbert	action-culturelle.ia05@ac-aix-marseille.fr
Bouches du Rhône ✓ Muriel Blasco	muriel.blasco@ac-aix-marseille.fr
Vaucluse ✓ Isabelle Tourtet	Isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr
Conseillers pédagogiques éducation musicale 1 ^{er} DEGRÉ	
Alpes de Haute Provence ✓ Loïc Raujouan	loic.raujouan@ac-aix-marseille.fr
Hautes Alpes ✓ Laurent Harduin	laurent.harduin@ac-aix-marseille.fr
Bouches du Rhône ✓ Patricia Cefai ✓ Corinne Pruet ✓ Sandrine Roesch ✓ Gilles Bierry	patricia.cefai@ac-aix-marseille.fr corinne.pruet@ac-aix-marseille.fr sandrine.roesch@ac-aix-marseille.fr gilles.bierry@ac-aix-marseille.fr
Vaucluse ✓ Hervé Delsert	Hervé.delsert@ac-aix-marseille.fr